

# L'AGGL'EAU

Toute l'actualité de l'eau et de l'assainissement de votre agglomération

## EAU



Madame,  
Monsieur,  
L'eau est devenue un enjeu majeur dans nos sociétés. Potabilité, quantité, préservation des ressources, les sujets ne manquent pas. Saint-Louis

Agglomération (SLA) a pris la compétence sur tout le cycle de l'eau (de la recherche de sources, la production, le stockage, la distribution mais aussi le traitement des eaux usées) pour les 40 communes de notre territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Face aux enjeux que nos villes et villages rencontrent sur le thème de l'eau potable, et pour répondre aux questions que vous, abonnés et consommateurs, vous vous posez légitimement, nous avons décidé d'éditer 2 fois par an une lettre de l'eau pour y répondre et traiter ces sujets.

Ce premier article concerne la chloration de l'eau. Pourquoi ? Comment ? Quels effets ?

Au verso de cette lettre vous trouverez un article sur la partie assainissement, afin de suivre tout le cycle de l'eau.

Vous pouvez également retrouver des informations sur l'eau sur le site Internet de SLA à l'adresse : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Bonne lecture et rendez-vous à l'automne pour notre prochain numéro.

Thierry LITZLER,

Vice-Président de Saint-Louis Agglomération en charge de l'eau

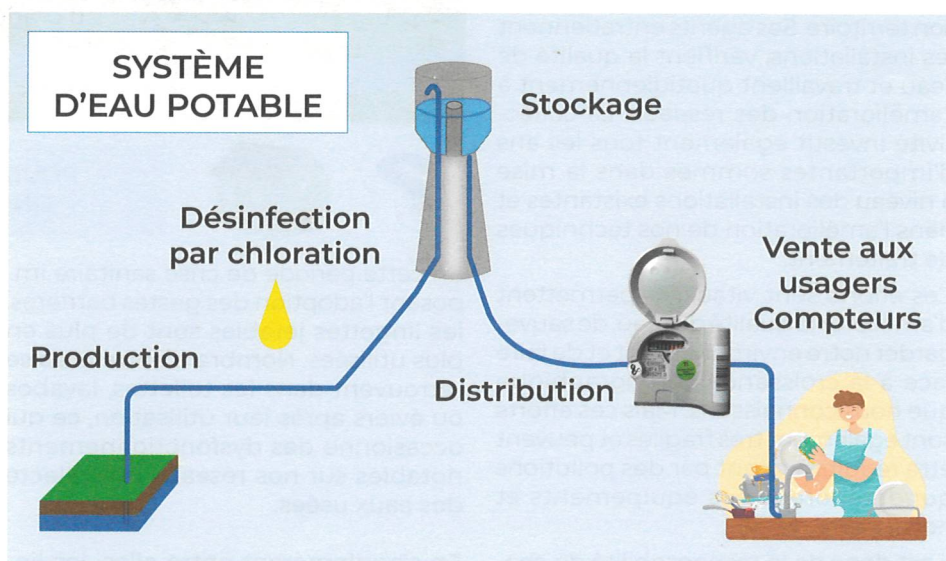
### COMPRENDRE EN VIDÉO



#### LA CHLORATION

- [bit.ly/le\\_gout\\_des\\_eaux](https://bit.ly/le_gout_des_eaux)
- [bit.ly/eau\\_calcaire\\_chlore](https://bit.ly/eau_calcaire_chlore)

à taper directement dans la barre d'adresse



### POURQUOI L'EAU DE MON ROBINET EST-ELLE CHLORÉE ?

La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est surveillée de manière scrupuleuse partout en France, de son point de production jusqu'à votre robinet. C'est le produit alimentaire le plus contrôlé.

L'eau distribuée sur le territoire de Saint-Louis Agglomération est captée dans les nappes souterraines ou au niveau de sources. À l'état brut, la ressource peut présenter une concentration de micro-organismes (virus ou bactéries) potentiellement nocifs pour notre santé.

Afin de prévenir et de limiter les risques infectieux, l'eau mise en distribution est désinfectée par chloration. L'eau du robinet peut ainsi être consommée en toute sécurité.

La réglementation française des eaux de distribution répond à des normes sévères. Depuis 2003, les autorités recommandent d'étendre l'utilisation de la chloration à l'ensemble des réseaux quelle que soit la taille de la population desservie. Une circulaire impose de maintenir une concentration minimale en chlore libre de 0,3 mg/l en sortie

des réservoirs et une concentration de 0,1 mg/l en tout point des réseaux de distribution.

Cette quantité de chlore présente dans l'eau du robinet équivaut à une goutte dans un volume représentant environ 5 baignoires. Cette microdose peut se ressentir quelques secondes après avoir versé de l'eau dans un verre, mais elle s'évapore vite et, surtout, elle est totalement inoffensive.

#### À RETENIR !

##### Comment limiter le goût du chlore ?

- L'eau du robinet a parfois « un goût de javel ». Pour pallier ce désagrément, il suffit de quelques gestes simples avant de la consommer :
1. Laisser couler l'eau quelques secondes ;
  2. La mettre dans un récipient (carafe, bouteille) ;
  3. La disposer dans le réfrigérateur pendant une heure.

Le chlore étant une substance volatile, son goût et son odeur auront alors disparu.



Nous consommons environ 120 à 150 litres d'eau par jour pour notre usage personnel. Ces eaux usées, auxquelles s'ajoutent les eaux de pluie, sont collectées et traitées avant

d'être rejetées dans le milieu naturel.

Saint-Louis Agglomération gère en propre ou avec l'aide de Véolia, l'assainissement des 40 communes constituant son territoire. Ses agents entretiennent les installations, vérifient la qualité de l'eau et travaillent quotidiennement à l'amélioration des réseaux. La collectivité investit également tous les ans d'importantes sommes dans la mise à niveau des installations existantes et dans l'amélioration de nos techniques de traitement.

Ces efforts sont vitaux. Ils permettent d'améliorer la qualité de l'eau, de sauvegarder notre environnement et de faire face à la croissance démographique que nous connaissons. Mais ces efforts sont également très fragiles et peuvent être réduits à néant par des pollutions qui détériorent nos équipements et notre cadre de vie.

Il est donc de la responsabilité de chacun de faire les bons gestes en jetant les lingettes et autres déchets à la poubelle pour qu'ils n'impactent pas le bon fonctionnement de nos stations d'épuration.

Nous comptons sur votre aide pour le bien-être de tous et des générations futures !

Denis WIEDERKEHR,

Vice-Président de Saint-Louis Agglomération en charge de l'assainissement

## COMPRENDRE EN VIDÉO

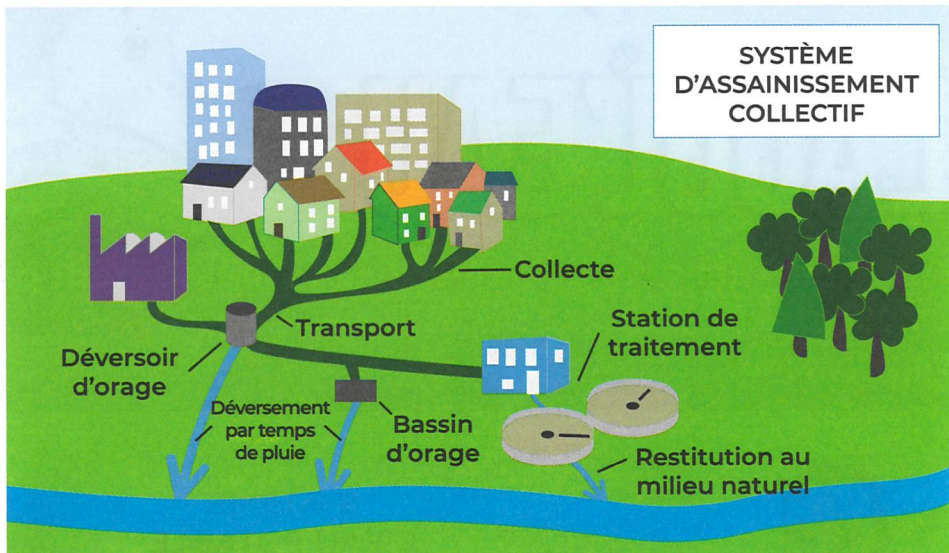


COMMENT SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION GÈRE-T-ELLE VOTRE EAU ?



• [bit.ly/gestion\\_eau\\_sla](https://bit.ly/gestion_eau_sla)

à taper directement dans la barre d'adresse



## POURQUOI JE NE PEUX PAS JETER DE LINGETTES DANS LES TOILETTES ?

En cette période de crise sanitaire imposant l'adoption des gestes barrières, les lingettes jetables sont de plus en plus utilisées. Nombre d'entre elles se retrouvent dans les toilettes, lavabos ou éviers après leur utilisation, ce qui occasionne des dysfonctionnements notables sur nos réseaux de collecte des eaux usées.

En s'agglomérant entre elles, les lingettes ont tendance à former des bouchons dans les canalisations, empêchant la bonne évacuation des eaux usées et provoquant de mauvaises odeurs. Elles entraînent également un colmatage des équipements liés aux stations de traitement (dégrilleurs, postes de refoulement, etc...) et peuvent être rejetées par des déversoirs d'orage vers les milieux naturels, mettant en péril la faune et la flore locales.

Les agents en charge de l'exploitation des réseaux doivent alors intervenir en urgence pour réparer les équipements endommagés. Ces interventions coûtent cher à la collectivité et peuvent engendrer des frais non négligeables à la charge des particuliers, notamment lorsque les branchements d'assainissement sont obstrués.

Avec des gestes simples, chacun peut contribuer à sauvegarder notre environnement et à aider celles et ceux qui se mobilisent pour assurer l'assainissement de notre eau :

**1. Ne rien jeter dans les toilettes hormis le papier hygiénique.** TOUTES les lingettes, y compris celles biodégradables, sont à jeter à la poubelle afin de les traiter avec les ordures ménagères.

**2. Réduire sa consommation de lingettes** en privilégiant, dans la mesure du possible, l'eau et le savon pour se laver les mains ou de la javel diluée pour désinfecter les points de contact (poignées de portes, interrupteurs, plans de travail, etc...).

### À RETENIR !

Les lingettes, même celles dites biodégradables, se décomposent très lentement et n'ont pas le temps de se désagréger avant de parvenir à l'usine de traitement des eaux usées. Afin d'éviter qu'elles obstruent les ouvrages, ces lingettes doivent être jetées dans les poubelles des ordures ménagères.

Les lingettes sont considérées comme des déchets solides. À ce titre, comme le rappelle l'article R.1331-2 du Code de la Santé Publique, il est formellement interdit de les introduire dans le système de collecte des eaux usées.

## COMPRENDRE EN VIDÉO



### LES LINGETTES

- [bit.ly/lingettes\\_poubelles](https://bit.ly/lingettes_poubelles)
- [bit.ly/bons\\_reflexes](https://bit.ly/bons_reflexes)
- [bit.ly/papy\\_lingette](https://bit.ly/papy_lingette)

à taper directement dans la barre d'adresse

### POUR NOUS JOINDRE :

DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU

[assainissement@agglom-saint-louis.fr](mailto:assainissement@agglom-saint-louis.fr)

- Pôle Hagenthal-le-Bas : 03 67 35 72 50
- Pôle Saint-Louis : 03 89 70 22 65
- Pôle Sierentz : 03 89 28 34 33